

N° : 261/DG-2025



**DECISION DE RELANCE N° D'APPEL A CANDIDATURE POUR OCCUPER LE
POSTE DE CHEF DE DIVISION DE LA LOGISTIQUE ET DE L'INGENIERIE A LA
DIRECTION GENERALE DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE
MOHAMMED VI D'OUJDA**

- Vu le Dahir n°1.16.62 du 17 chaabane 1437 (24 Mai 2016) portant promulgation de la loi n°70-13 relative aux Centres Hospitalo-Universitaires ;
- Vu le Décret n°2.17.589 du 9 al kaida 1439 (23 Juillet 2018) pris pour l'application de la loi n°70-13 relative aux centres hospitaliers ;
- Vu le Décret n° 2.03.535 du 27 Rabia 11 (28 Juin 2003) portant statut particulier du personnel des Centres Hospitaliers ;
- Vu le Décret n° 2-11-681 du 28 hija 1432 (25 novembre 2011) relatif aux modalités de nomination des chefs de divisions et des chefs de services dans les administrations publiques.
- Vu le Circulaire du chef du gouvernement n°7/2013 relative aux modalités de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics
- Vu la Décision du Directeur du CHU Mohammed VI d'Oujda relative à la nomination aux postes de responsabilité au CHU Mohammed VI d'Oujda N° 7397/16 du 23 novembre 2016 ;
- Vu la Décision d'appel à candidature pour occuper les postes des chefs de division des services administratifs du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI d'Oujda, N°64/DG-2025 ;
- Vu la Décision fixant l'Organisation Administrative et Hospitalière du Centre Hospitalier Mohammed VI d'Oujda et notamment son Organigramme ;

DECIDE

Article Premier : Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI d'Oujda relance un deuxième appel à candidature pour pourvoir au poste de Chef de La Division de la logistique et de l'ingénierie à la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI d'Oujda :

N°	Intitulé du Poste	Etablissement	Attribution*
1	La Division de la logistique et de l'ingénierie	Direction Générale	Article 10

Article Deux : Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés parmi le personnel titulaire exerçant au Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-Oujda et remplissant les conditions suivantes :

- 1) Etre classé au minimum au grade d'Administrateur de 2^{ème} grade ou Ingénieur d'Etat ou à des grades à indice équivalent.
- 2) Etre titulaire au minimum d'un diplôme donnant l'accès au grade d'Administrateur de 3^{ème} grade ou à des grades équivalents.

* Telles qu'elle est stipulée dans la Décision fixant l'Organisation Administrative et Hospitalière du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-Oujda.

- 3) Avoir, au moins quatre (4) ans de service effectif en tant que titulaire ou cinq (5) ans pour les agents contractuels dans une des administrations publiques ou collectivités territoriales ;
- 4) Ayant déjà exercé la fonction de Chef de service.

De même, les agents occupant les fonctions de chef de division à la date d'ouverture de l'appel précité peuvent également postuler.

Article Trois : les Candidats intéressés par cet appel à candidature doivent déposer à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire "DRHDC", au plus tard le ...0..5..AOUT...2025 à 16h et sous pli fermé, leur dossier de candidature composé des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique ;
- Un Curriculum Vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel (5 exemplaires) ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement pour le poste pour lequel il postule (5 exemplaires).

Article Quatre : Une commission sera désignée par Monsieur le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI d'Oujda pour sélectionner les dossiers des candidats remplissant les conditions de candidature et procéder à l'entretien avec les candidats.

A défaut de candidature, suite au deuxième appel à candidature, ou de non sélection d'aucun candidat, le Directeur du CHU Mohammed VI d'Oujda peut procéder à la nomination de certains responsables parmi le personnel du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI d'Oujda sans aucune procédure de publication ou de publicité.

Toutefois, la soumission de l'intéressé à l'entretien de sélection devant la commission de sélection est obligatoire.

Article Cinq : les résultats de cet appel à candidature seront affichés, après approbation du Directeur du CHU Mohammed VI-Oujda, au site du Centre (www.chuoujda.ma), au site de l'emploi public (www.emploi-public.ma) et à la Direction Générale et les Etablissements Hospitaliers de Centre.

Article Six : Cette décision est publiée sur le site du CHU Mohammed VI d'Oujda www.chuoujda.ma, et sur le site www.emploi-public.ma, et affichée au siège de la Direction Générale, et aux Etablissements Hospitaliers du CHU Mohammed VI d'Oujda.

Oujda, le...1.8...JUIL 2025


Le Directeur
Pr. Badr SERJI

Article 10:

La Division de la logistique et de l'ingénierie a pour mission outre la coordination, l'animation, l'encadrement et l'évaluation des activités des services qui la composent est chargée de:

- Assurer la programmation, le suivi et la réalisation des acquisitions ainsi que la sauvegarde du patrimoine ;
- Veiller sur la maintenance des équipements, des installations techniques et du bâtiment ;
- Contribuer à la Conception, au suivi et au Développement d'un système d'information fluide et cohérent, permettant l'accès facile à l'information, le suivi, l'évaluation de toutes les activités et la prise de décision aux différents niveaux. Elle doit en outre assurer une veille sur les sous-systèmes desservant les différentes structures du centre hospitalier ;
- Apporter l'appui méthodologique aux cadres relevant de sa compétence et veiller à l'enrichissement de leurs compétences ;
- Participer au programme de formation continue du personnel relevant de Division de la logistique et de l'ingénierie.